

Questions parlementaires

4 Juin 2020

Réponse aux questions en plénière

Le prononcé fait foi.

Le Conseil National de Sécurité du 3 juin - Mesures de soutien pour l'Horeca

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Plusieurs secteurs sont concernés par la reprise de l'activité dans le cadre de la phase 3 effectivement. Et les principaux étant les secteurs de l'Horeca, de la culture et du sport.

Je ne vais pas répéter l'ensemble des décisions qui ont été détaillées hier mais je vais m'attarder sur les points plus spécifiques qui font l'objet de questions.

Concernant le secteur de l'Horeca, comme je l'ai dit hier, il pourra reprendre le 8 juin avec quelques exceptions.

Un protocole négocié avec les représentants du secteur a été mis en place afin de permettre le redémarrage tout en assurant la sécurité du personnel et des clients. Et ce protocole est repris dans un guide des bonnes pratiques, qui a été publié aujourd'hui. Il est vrai que par rapport au protocole de départ nous avons tenu compte de la praticabilité sur le terrain mais aussi du fait de garder en fait les règles suffisamment conviviales pour que l'envie d'aller au restaurant persiste tout en protégeant quand même la santé de nos concitoyens, puisque ça reste notre premier devoir.

Alors on est conscients que les adaptations demandées vont nécessiter pour le secteur un effort. Et nous espérons que les règles en vigueur n'entameront pas le plaisir de se rendre dans ces établissements. Il n'en demeure pas moins que le respect de ces mesures est fondamental pour la santé de nos concitoyens, pour la santé de clients, pour la santé de ceux qui y travaillent.

Mais je me réjouis cependant d'entendre que selon un sondage réalisé par Edenred : 8 Belges sur 10 ont l'intention de retourner dans un café ou un restaurant dès leur ouverture. J'espère moi aussi vous dire en faire partie. Je cherche encore qui fera partie de ma bulle élargie mais je serai certainement dans un de ces endroits lundi ne fût-ce que à titre de soutien.

En ce qui concerne le **secteur de la culture**, et pour répondre à votre question, Monsieur Bries, la première règle concerne la nécessité de respecter la distance de sécurité entre les personnes.

Bien sûr, il était tout aussi important de fixer une limite afin d'éviter que trop de personnes ne se retrouvent au même endroit en même temps. Cela dépendra aussi de la capacité de l'exploitant à organiser l'arrivée et le départ des personnes en toute sécurité.

Il est par ailleurs vrai que nous devons toujours nous assurer que les différentes organisations culturelles qui peuvent rouvrir aient une chance de survivre à la crise. Il doit également être clair que la limite de 200 personnes qui s'appliquera à partir du 1^{er} juillet concerne également toutes les activités qui drainent un public.

Alors j'ai entendu la question sur les rassemblements. Et je la trouve un petit peu, si je peux me permettre, énorme. Venir expliquer ici que nous utiliserions la crise du Covid et les malheurs que cela a entraîné pour notre société pour éviter la contestation sociale alors que la consultation, la concertation sociale existe en plein, je trouve franchement que c'est non seulement énorme mais ça n'est pas digne.

Les rassemblements dont vous parlez peuvent peut-être rassembler jusqu'à des milliers de personnes, des milliers de personnes qui ne peuvent pas suffisamment se protéger quand elles sont ensemble, des milliers de personnes qui si elles devaient à un moment être contaminées ne savent pas se retourner pour faire du testing et du tracing alors qu'on sait très bien que c'est fondamental. Et, s'il en va de son souhait d'exprimer son sentiment, et ça je peux bien le comprendre, il en va aussi du respect, du respect du personnel soignant à qui l'on veut éviter de se retrouver dans une nouvelle vague. Vous qui dites les défendre, je pense que vous devez mettre aussi ça dans la balance.

S'agissant des comparaisons, je voudrais aussi indiquer qu'au Luxembourg puisque je reviens sur cette fameuse question des 200 personnes, et bien au Luxembourg les rassemblements culturels le nombre est limité à 30, cette limite passera à 100 au 1er juillet.

Alors on peut comparer évidemment avec des chiffres qui nous paraissent toujours plus favorables mais on peut aussi regarder autour de nous. Et quand on regarde autour de nous, et bien la situation aux Pays-Bas est similaire. Aujourd'hui c'est 30, la prochaine fois, ce sera 100.

Et donc il faut toujours faire un petit peu attention aux comparaisons que l'on prend parce qu'elles sont non seulement la conséquence d'une situation épidémiologique mais elles sont aussi évidemment la conséquence d'un équilibre et des stratégies que chaque pays a développé à l'intérieur.

En ce qui concerne le contrôle. Il faut toujours qu'il y ait un contrôle, sinon, inutile de fixer des règles. Il est vrai qu'il ne faut pas verser dans le contrôle excessif. C'est la raison pour laquelle nous devons adapter l'arrêté ministériel. Les règles seront alors décrites de manière très claire.

La phase 3 du plan de déconfinement qui a été proposée hier est importante. Nombre de personnes l'attendaient. Nous sommes conscients que les prochaines semaines pourront s'avérer encore difficiles pour ceux qui ont dû mettre à l'arrêt leur activité en raison des mesures de confinement.

Nous savons aussi que même si, désormais, les gens sont autorisés à relancer leur activité, les conditions qui leur sont imposées auront un impact sur leur chiffre d'affaires.

C'est le cas des secteurs de l'horeca, de la culture et de l'évènementiel, par exemple, mais aussi des secteurs qui ont pu reprendre plus tôt.

Pour soutenir les secteurs qui ont été à l'arrêt forcé, comme vous le savez, nous avons déjà adopté deux volets du Plan fédéral de protection sociale et économique.

Ces deux premiers volets contiennent des mesures qui s'appliquent à tous les secteurs, à tout un chacun, et qui bénéficient donc également au secteur de l'horeca, comme le droit-passerelle, le chômage temporaire ou le report des paiements.

Un troisième volet c'est vrai a été préparé par le gouvernement et présenté samedi dernier aux 10 présidents de partis associés aux pouvoirs spéciaux. Il comprend 3 volets :

- D'abord, les mesures déjà en vigueur qui peuvent être prolongées comme par exemple le chômage temporaire, je viens d'en parler, jusqu'au 31 août ;
- De nouvelles mesures transversales comme les réductions de précompte professionnel pour les entreprises qui visent à encourager le retour au travail des personnes en chômage temporaire.
- Ou encore des mesures ciblées sur les secteurs les plus impactés.

Et parmi les nouvelles mesures sectorielles, certaines visent effectivement directement le secteur de l'Horeca, dont nous savons qu'il a été particulièrement touché, mais je répète ce n'est pas le seul. Je citerai trois exemples :

- La diminution de la TVA de 12 à 6% sur les services de restauration et de 21 à 6% sur les boissons non alcoolisées ;
- L'augmentation de la déductibilité à 100% des frais de restaurant ;
- Ou encore un droit passerelle axé sur les secteurs sous contrainte dont l'Horeca.

Alors c'est vrai que ces mesures elles ont été approuvées au niveau du gouvernement la semaine dernière, mais elles doivent effectivement encore faire l'objet de discussions avec les 10 partis afin de dégager une majorité la plus large possible, ici au sein de ce parlement et c'est bien ici au sein de ce parlement, Monsieur Laaouej puisque vous avez déjà insisté beaucoup sur ce point, qu'auront lieu ces discussions.

Ces discussions elles doivent d'abord être encadrées donc ce samedi nous avons rendez-vous à nouveau avec les présidents des partis qui soutiennent ce gouvernement pour pouvoir atterrir je l'espère le plus rapidement possible avec un plan de soutien.

Je rappelle que pour ce qui concerne la relance l'objectif reste, demeure, de pouvoir de discuter de tout ça dans le cadre de la formation d'un gouvernement qui lui bénéficiera en son sein d'une majorité à la Chambre, ce que j'appelle de mes vœux encore et toujours.

Merci.

Lutte contre le racisme

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je l'ai dit hier après le Conseil national de sécurité, je sais à quel point la situation actuelle aux Etats-Unis suscite l'émotion. Les derniers mots de George Floyd résonnent en chacun de nous. Ils suscitent l'émotion,

l'indignation, la colère, voire la révolte.

Georges Floyd est devenu, malgré lui, un symbole. Un symbole de lutte contre le racisme mais aussi plus largement de lutte contre la violence et la haine de l'autre.

Les manifestations qui ont lieu actuellement aux Etats-Unis ont donné lieu à d'autres expressions de solidarité, aux quatre coins du monde.

En Belgique également.

Et je partage cette volonté farouche de lutter toujours, encore plus, contre le racisme et les violences sous toutes leurs formes qui sont malheureusement encore présents partout dans le monde. Vous avez raison, en Belgique aussi.

Je dois quand même vous rappeler qu'en Belgique nous avons tout un arsenal pour nous protéger contre le racisme. Depuis plusieurs années, notre pays dispose d'un cadre juridique clair pour lutter contre le racisme et la discrimination.

Ces aspects sont régis par des lois distinctes. Les personnes qui se considèrent comme des victimes sont encouragées à déposer une plainte.

Plus spécifiquement, Unia - en tant qu'institution publique indépendante luttant contre la discrimination et promouvant l'égalité des chances - joue également un rôle dans la lutte contre la discrimination ou le racisme par et contre la police. Car oui, les victimes du racisme sont partout.

Unia s'acquitte de cette tâche, entre autres, en conseillant et en guidant les personnes victimes de discrimination et en formant les agents de police dans le domaine de la législation anti-discrimination.

En plus des moyens juridiques habituels, les victimes peuvent déposer plainte auprès de l'organe de contrôle spécifique de la police, le Comité P, le service de contrôle interne ou l'Inspection générale.

J'ai annoncé ici-même en janvier dernier la création d'une Conférence interministérielle de lutte contre le racisme, en réponse aux incidents à Bilzen et à La Panne. Celle-ci a été effectivement mise en place suite à l'approbation du Comité de concertation du 19 février, juste avant la crise du coronavirus donc.

L'objectif principal de cette conférence interministérielle est de favoriser la coordination entre les différents niveaux de pouvoir des initiatives prises en matière de lutte contre le racisme au sens large.

Il est essentiel de mener une politique coordonnée et interfédérale pour s'assurer que nos actions produisent réellement des effets. Ce forum peut également faire office d'organe consultatif pour la préparation d'un futur plan national de lutte contre le racisme, qui est déjà en cours d'élaboration.

Les propositions formulées par madame Kitir par exemple peuvent bien sûr aussi y être étudiées. Mais je tiens également à vous dire que le parlement peut lui aussi être un lieu adéquat pour prendre de telles initiatives.

La crise du coronavirus a mis un coup de frein à l'avancée de ce processus. Les représentants des gouvernements fédéral et des entités fédérées doivent dès lors être désignés au sein d'un Comité de concertation. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'une Conférence interministérielle pourra avoir lieu. L'objectif est de franchir toutes les étapes le plus vite possible pour pouvoir organiser cette Conférence dans les meilleurs délais. En collaboration avec madame Muylle, bien sûr.

Je sais aussi que certains voudraient pouvoir se mobiliser en Belgique, en réaction aux récents événements.

J'avais déjà appelé hier les Belges qui souhaitaient ou qui souhaiteraient manifester à tenir compte des conséquences que de tels rassemblements pourraient avoir sur la propagation de l'épidémie et donc sur l'ensemble de la population.

Il semblerait, selon les dernières informations que plus de 5.000 personnes auraient l'intention de se mobiliser dimanche.

J'entends par ailleurs que Monsieur Close, le Bourgmestre de Bruxelles est en discussion avec les organisateurs. Et j'espère sincèrement qu'il trouvera avec eux une alternative à une manifestation qui non seulement serait contraire aux décisions prises actuellement pour protéger la population du coronavirus pas pour la museler mais en plus, ferait courir un bien grand risque à ses participants.

Comme je l'ai dit je pense qu'il en va aussi du respect pour le personnel soignant.

Je vous remercie.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-4-juin>